



**REGLEMENT DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK**

2023

DESCENTE

Senior, U23, U21

Table des matières

A. REGLEMENT DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE SENIOR, U23 ET U21.....	2
1 PREAMBULE.....	2
2 MODALITES DE SELECTION.....	3
2.1 Compétition de sélection	3
2.2 Conditions de participation	3
2.3 Règlement des compétitions de sélection.....	4
2.4 Liste de départ.....	4
2.5 Juges et officiels.....	4
2.6 Principe de sélection et classement	5
2.7 Départage	6
3 PROGRAMME D’ACTIONS	7
3.1 Programme d’actions équipe de France senior	7
3.2 Programme d’actions équipe de France U21 et U23.....	7
4 PROPOSITION DE SELECTION	8
4.1 Préambule	8
4.2 Proposition de sélection de l’équipe de France Senior	8
4.3 Proposition de sélection de l’équipe de France U23 U21.....	9
5 DIVERS.....	10
5.1 Diffusion des règles de sélection	10
5.2 Diffusion des sélections nominatives	10
5.3 Compétitions « ICF Ranking »	10

A. Règlement de sélection en Equipe de France descente senior, U23 et U21.

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser le règlement de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors des échéances terminales de la saison sportive internationale 2023.

Première au classement des nations en sprint et en classique à l'issue des Championnats du Monde 2022, l'objectif de l'équipe de France est de maintenir la première place du classement mondial lors du championnat du Monde sénior de sprint et du championnat d'Europe classique pour la saison 2023.

Les compétitions internationales de référence seront le championnat d'Europe Classique à Skopje (MKD) du 18 au 21 mai 2023 et le championnat du Monde sprint à Augsburg (ALL) du 8 au 11 juin 2023. La recherche des titres individuels et par Equipe dans toutes les épreuves est la priorité de l'équipe de France.

Le mode de sélection est un élément constitutif des équipes de France, il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe et oriente la préparation de l'équipe de France.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- La valeur individuelle des sportifs ou des bateaux pour le biplace
- La capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- Une navigation permettant d'être performant sur un bassin artificiel
- Une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne

Pour la catégorie U23, l'objectif de l'équipe de France est d'obtenir des titres individuels sur l'échéance terminale ; le championnat du Monde à Roudnice (CZE) du 6 au 9 juillet 2023.

Pour la catégorie U21, l'objectif de l'équipe de France est de se confronter au niveau international sur l'échéance terminale ; le championnat du Monde à Roudnice (CZE) du 6 au 9 juillet 2023.

2 MODALITES DE SELECTION

2.1 Compétition de sélection

Les compétitions de sélection Senior, U23 et U21 classique et sprint 2023, auront lieu :

- À Saint-Pierre-de-bœuf du 12 au 13 avril 2023 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage sprint (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H), elles comprennent 2 courses.
 - o Course n°1 sprint sous format Q1, Q2 et finale,
 - o Course n°2 sprint sous format finale
- À Saint-Just-Saint-Rambert le 15 avril 2023
 - o Course n°3 classique

Parcours prévisionnel à Saint-Pierre-de-bœuf :

- Parcours sprint : durée d'environ 1minute
 - o Départ en amont de la 2^e passerelle (en face du tapis de remonté)
 - o Arrivée en dessous du bras de liaison

Parcours prévisionnel à Saint-Just-Saint-Rambert :

- Parcours classique : d'une durée d'environ 10 minutes
 - o Départ en aval du barrage de Grangeant
 - o Arrivée à hauteur du club de canoë-Kayak à Saint-Just-Saint-Rambert

Les dates et les programmes de ces courses peuvent être modifiés en cas de force majeure.

2.2 Conditions de participation

a) Conditions administratives

- Être titulaire de la carte adhésion 2023,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Accepter et respecter les termes de la convention individuelle du sportif 2023 et ses annexes,
- S'inscrire sur le site de la FFCK aux courses de sélection équipe de France avant le 4 avril 2023. Le coût de l'inscription est fixé par l'organisateur.

b) Conditions sportives

- Les sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en catégorie élite, sénior,
- Les sportifs classés au numérique scratch senior qui entrent dans les quotas suivants pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection.

K1H	K1D	C1H	C1D	C2H
20	15	15	10	10

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national au jeudi 26 mars 2023, à l'issue du sélectif national classique de Lavault-Saint-Anne. Les sportifs listés élite, senior et relève sont comptabilisés dans ce classement.
- Le manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires aux courses de sélection 2023 après analyse du classement national et plus particulièrement des résultats sur les sélectifs nationaux.

2.3 Règlement des compétitions de sélection

Pour les courses de sélection, le règlement de la Fédération Internationale de canoë sera appliqué.

2.4 Liste de départ

Pour la course n°1 sprint et n°3 classique

- Groupe 1 – Sportifs hors listes,
- Groupe 2 – Sportifs en liste relève,
- Groupe 3 – Sportifs en listes senior et élite,
- L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 1 se fera en ordre inverse du classement national toutes catégories, arrêté au 31 mars 2023,
- L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 2 et 3 se fera par tirage au sort dans chacun des groupes.

Pour la course n°2 sprint la liste de départ sera l'inverse des résultats de la course n°1, en cas d'ex-aequo, le départage sera fait sur la catégorie de mise en liste en privilégiant la catégorie Elite puis sur le classement national.

2.5 Juges et officiels

a) Organismes techniques

Pierre Roos et Lionel Fraisse

b) Juge arbitre

Jérôme Billard

c) Jury de compétition

Le jury de compétition sera composé du vice-président chargé du haut niveau pour la descente (ou de son représentant) du président de la commission nationale descente (ou de son représentant) et manager descente (ou de son représentant).

2.6 Principe de sélection et classement

a) Sprint course n°1 et n°2 :

La sélection s'effectuera à partir des 1^{ères} places lors de phases finales des courses n°1 et n°2 sprint. Un bateau supplémentaire sera sélectionné via un classement par point. Le classement sera réalisé à partir des résultats des phases finales des course n°1 et n°2. Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Classement des courses sprint <small>* Les vainqueurs sont sortis du classement</small>	Points attribués classement sélections senior
1 ^{er}	1
2 ^e	2
3 ^e	3
4 ^e	4
...	...
10 ^e	10

Pour figurer au classement, les sportifs doivent être classés sur les courses de sélection n°1 et n°2 sprint. A l'issue des courses, le classement est effectué avec les points attribués.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ-R) marque les points du dernier de la course plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

b) Classique course n°3 :

La sélection s'effectuera via les deux premières places de la course de sélection classique.

c) Classement et sélection U21 et U23

Le principe de sélection U23 et U21 s'effectuera via un classement général par point à l'issue des course n°1 (finale), n°2 et n°3. Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Classement de la course	Points attribués classement sélections U23 et U21
1 ^{er}	0
2 ^e	2
3 ^e	3
4 ^e	4
...	...
10 ^e	10

Pour figurer au classement, les sportifs doivent être classés à au moins 2 courses de sélection.
A l'issue des courses, le classement général est effectué avec les deux meilleurs résultats de points attribués.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ-R) marque les points du dernier de son classement plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

2.7 Départage

a) *Départage sur les courses pour les sélections sénior, U23 et U21*

Pour le sprint :

En cas d'égalité, le départage s'effectuera sur :

- La 2^e course de la même distance (sprint).

Si l'égalité persiste le départage s'effectuera

- Sur la course classique.

Pour la classique :

En cas d'égalité, le départage s'effectuera sur :

- La course n°1 sprint.

Si l'égalité persiste le départage s'effectuera

- La course n°2 sprint.

b) *Départage sur le classement pour les sélections sénior, U23 et U21*

Classement sénior sprint :

En cas d'égalité au classement par point, le meilleur classement de la course n°1 finale sprint sera pris en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le classement de la course n°2 sprint départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le résultat de la course n°3 classique qui départagera.

Classement U23 et U21 :

En cas d'égalité au classement par point, le meilleur classement de la course n°1 finale sprint sera pris en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le classement de la course n°3 classique départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le résultat de la course n°2 sprint qui départagera.

3 PROGRAMME D' ACTIONS

Pour effectuer ce programme d'actions de l'équipe de France, une participation financière pourra être demandée aux sportifs. Les sportifs seront prévenus au moins un mois avant.

3.1 Programme d'actions équipe de France senior

- Préparation au championnat du Monde à Augsburg (ALL) du 2 au 7 mai 2023,
- Championnat d'Europe à Skopje (MKD) du 14 au 21 mai 2023,
- Championnat du Monde sprint à Augsburg (ALL) du 5 au 11 juin 2023
- Manche 1 et 2 coupe du Monde sprint et classique du 12 au 18 juin 2023 à Mezzana (ITA),
- Manche 3 et 4 coupe du Monde classiques du 29 au 30 août 2023 à Lipno (CZE),
- Manche 5 et 6 coupe du Monde sprints du 31 août au 1 septembre 2023 à Ceské Budejovice (CZE).

3.2 Programme d'actions équipe de France U21 et U23

Les sportifs U21 sont nés entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2004.

Les sportifs U23 sont nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2001.

- Manche 1 et 2 coupe du Monde sprint et classique du 12 au 18 juin 2023 à Mezzana (ITA),
- Championnat du Monde sprint et classique du 3 au 9 juillet 2023 à Roudnice (CZE),
- Manche 3 et 4 coupe du Monde classiques du 29 au 30 août 2023 à Lipno (CZE),
- Manche 5 et 6 coupe du Monde sprints du 31 août au 1 septembre 2023 à Ceské Budejovice (CZE).

4 PROPOSITION DE SELECTION

4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de la proposition de sélection issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'équipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

A partir de la sélection et conformément à la convention individuelle du sportif 2023 et ses annexes, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2023 et des courses qui lui seront proposées jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau rencontre des difficultés pour honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en équipe de France), il devra faire une demande écrite au Directeur Technique National pour obtenir une autorisation d'absence. Un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

4.2 Proposition de sélection de l'équipe de France Senior

a) Epreuves classique et sprint du championnat d'Europe à Skopje (MKD) et les manches 1 à 6 de la coupe du Monde.

Le bateau vainqueur de la course n°1 sprint sort du classement de la course n°2 sprint dans le cadre de la sélection. Les deux bateaux vainqueurs des courses n°1 et 2 sprint ne seront pas pris en compte pour effectuer le classement général sprint.

(i) Epreuve kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë biplace homme et canoë monoplace dame

- Le bateau vainqueur de la course n°1 sprint
- Le bateau vainqueur de la course n°2 sprint
- Le vainqueur de la course n°3 classique

Des bateaux supplémentaires pourront être proposés à la sélection

- Un bateau après analyse des résultats des courses n°1 et n°2 sprint et du classement général sprint,
- Un bateau après analyse des résultats de la course n°3 classique.

(ii) Epreuve canoë biplace dame :

- Un bateau sera formé avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

(iii) Epreuve par équipe :

- La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

Dans le cas où les courses par équipe se courent avant les courses individuelles, les résultats des courses de sélection permettront de constituer l'équipe.

b) Epreuve sprint du championnat du Monde à Augsburg (ALL)

Le bateau vainqueur de la course n°1 sprint sort du classement de la course n°2 sprint dans le cadre de la sélection. Les deux bateaux vainqueurs des courses n°1 et 2 sprint ne seront pas pris en compte pour effectuer le classement général sprint.

- (i) Epreuve kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë biplace homme et canoë monoplace dame
 - Le vainqueur de la course n°1 sprint
 - Le vainqueur de la course n°2 sprint
 - Le premier au classement général sprint
- (ii) Epreuve canoë biplace dame :
 - Un bateau sera formé avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.
- (iii) Epreuve par équipe :
 - La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

Dans le cas où les courses par équipe se courent avant les courses individuelles, les résultats des courses de sélection permettront de constituer l'équipe.

4.3 Proposition de sélection de l'équipe de France U23 U21

a) Sélection pour le championnat du Monde à Roudnice (CZE) et les manches 1 à 6 de la coupe du Monde.

- (i) Epreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme, canoë monoplace dame :
 - Le premier bateau U23 au classement des sélections
 - Le premier bateau U21 au classement des sélections
- (ii) Epreuve canoë biplace homme :
 - Le premier bateau au classement des sélections
 - Un deuxième bateau pourra être sélectionné après analyse des résultats intra et inter catégorie
- (iii) Epreuve canoë biplace dame :
 - Un bateau sera constitué avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.
- (iiii) Epreuve par équipe :
 - La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

5 DIVERS

5.1 Diffusion des règles de sélection

Le présent mode de sélection sera consultable et téléchargeable sur le site internet FFCK.

5.2 Diffusion des sélections nominatives

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu le vendredi 21 avril 2023 sur le site internet FFCK.

5.3 Compétitions « ICF Ranking »

Les inscriptions aux compétitions « ICF Ranking » sont réalisées par le manager descente Pierre-Michel Crochet (pmcrochet@ffck.org). Toute demande d'inscription devra être faite deux mois avant la compétition.

Les sportifs sélectionnés pour un programme d'actions des équipes de France (senior, U 23 ans et U21 ans) seront inscrits prioritairement sur les compétitions ICF Ranking de la saison.